

Annexe 4 : L'« attaque » de Kigali du 4 octobre 1990

Commentaire

Si la thèse officielle d'une attaque de la capitale par des unités de l'Armée patriotique rwandaise a toujours eu beaucoup de mal à s'imposer (aucune victime, aucun dommage ni même d'impacts de tirs sur les camps militaires n'ont été relevés), les autres scénarios manquent encore de preuves et de témoins formels : l'argument selon lequel le chef d'état-major adjoint de la gendarmerie aurait ordonné dans la journée le transfert de l'état-major de la gendarmerie de Kimihurura au camp de la gendarmerie de Kacyiru pour qu'il ne tombe pas dans les mains du FPR censé attaquer la nuit ne suffit pas à valider l'hypothèse de la "mascarade", par ailleurs la thèse de la panique qui, à partir de 1 h. 30, se serait répandue aux divers camps sans pouvoir être maîtrisée avant 8 h. du matin apparaît bien peu crédible. On lira avec intérêt en annexe 6 l'analyse qu'en proposent les experts de l'OUA (*Rapport*, § 7.8. et 7.9.) et ses implications :

« En réalité, l'attaque sur la capitale n'a jamais eu lieu. »...

- 4.1 Léonidas Rusatira, *Rwanda, le droit à l'espoir*, L'Harmattan, 2005, p. 13-15..... 2
- 4.2 Théoneste Bagosora, déposition, Procès Bagosora et *alii*, TPIR, 26 octobre 2006, extraits.
..... 4
- 4.3 Jean-Baptiste Nsanzimfura, François-Xavier Nsanzuwera, *Le Génocide des Rwandais tutsis : un plan politico-militaire*, ronéo, Arusha, 27 décembre 2003, 36 pages. 8

4.1 Léonidas Rusatira, *Rwanda, le droit à l'espoir*, L'Harmattan, 2005, p. 13-15.

« Le 1^{er} octobre 1990, aux environs de dix heures, l'opérateur de la station-radio militaire de Kagitumba, sur la pointe nord-est à 250 km de Kigali, en face de la douane ougandaise de Merama Hill, lance un signal d'alarme : « *Nous sommes attaqués...* ». Suit alors un silence total et définitif. L'opérateur de la station de l'état-major à Kigali, après un essai infructueux pour reprendre contact avec son correspondant de Kagitumba, communique l'information au chef d'état-major adjoint de l'Armée qui demande d'essayer encore. Mais ce fut peine perdue. Quelque chose d'insolite, de fâcheux, voire d'inquiétant semblait se passer là-bas. L'Adjoint de l'armée¹ décide alors d'en référer au secrétaire particulier du Président qui, cette fois-ci, n'avait pas accompagné le président à New-York au sommet de l'Enfance. Des rumeurs de coup d'État circulaient parfois, surtout la veille de ce voyage. Il fallait laisser quelqu'un de confiance sur place pour les dissuader ou, le cas échéant, les contrecarrer. Ensemble, l'Adjoint de l'État-major et le Secrétaire général décident de mettre au courant le Chef d'État-major adjoint de la gendarmerie² et le Secrétaire général de la Défense qu'était l'auteur de ce livre. Une réunion est convoquée d'urgence dans le bureau de ce dernier. En venant d'initiative se réunir en mon bureau, ces personnalités m'accordent brusquement une importance qui contredit leur attitude habituelle à mon égard. Je découvris le piège trop tard, mais sans trop de regrets. Les participants échangent des informations et des points de vue sur cette invasion. Il en résultera un communiqué controversé qui appelait la population à la vigilance le pays ayant été attaqué de l'extérieur. Certains participants à la réunion, visiblement confiants dans la suite des événements, ne voulaient pas de ce communiqué, alléguant qu'il fallait éviter d'effaroucher la population en l'absence du Chef de l'État. Je décide d'endosser la responsabilité de cette information en signant le document.

J'étais loin de me douter que je jouais avec le feu. On m'a vite accusé d'avoir outrepassé mes attributions pour prendre de la hauteur. Le Président est rentré furieux le soir du 3 octobre, à tel point qu'il ne daigna pas me serrer la main, alors qu'il ne refusait pas cette faveur de son beau-frère, le colonel Élie Sagatwa qui était avec moi au pied de l'avion pour l'accueillir. J'étais loin d'imaginer que j'avais mis mon nez dans ce qui ne me regardait pas. Mais j'avais cru agir de bonne foi en alertant la population contre le danger d'infiltration des assaillants. Des membres du FPR me l'ont rappelé plus tard en ricanant. Ils savaient que ce communiqué avait été diffusé par le Secrétaire général que j'étais et avaient certainement eu vent de la désapprobation dont j'avais fait l'objet pour avoir diffusé ce communiqué d'alerte à la population et d'avoir pris d'autres contacts dans le même but. Cette désapprobation des hautes sphères de la défense et de l'État, portée à dessein à la connaissance du FPR par ces mêmes milieux, expliquerait que la fusillade de la nuit du 4 au 5 octobre 1990 m'aurait emporté si je n'avais pas quitté ma résidence de Kicukiro-Rubirizi la veille à l'insu de tous. J'habitais, depuis 1986, dans ma maison privée en matériaux semi-durables parce que l'État, en la personne du ministre des Travaux publics, avait refusé de réfectionner mon logement de fonction qui tombait en ruines ou de m'en attribuer un autre. La raison de ce refus était la lutte d'influence entre les régions de cette préfecture de Ruhengeri trop sollicitée par le pouvoir qui divise ses ressortissants pour mieux l'utiliser. Ce ministre était, en outre, ami avec des officiers supérieurs influents qui ne me portaient pas dans leur cœur. Sans oublier que le Chef de l'État avait déjà commencé à extérioriser sa méfiance à mon égard pour des raisons à sa discrétion. Une embuscade tendue au petit matin du 5 octobre à la sortie de ma maison abandonnée la veille s'est contentée de tirailler sur la clôture et les murs de pierres faute de

¹ Le chef d'état-major adjoint de l'armée était le colonel Laurent Serubuga, le chef d'état-major en titre étant le chef d'État lui-même.

² Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, le chef d'état-major en titre étant le chef d'État lui-même.

me voir sortir. Tous les voisins rwandais et expatriés en furent témoins ainsi que les deux hommes de garde qui évacuèrent ma vieille maman par une sortie de secours vers une famille riveraine.

Le 23 décembre suivant, j'ai demandé un rendez-vous au Président et suis allé lui dire, en sa résidence du quartier Kiyovu à Kigali, que ses proches avaient voulu me liquider cette nuit-là de la vraie fausse attaque sur la capitale. Sa réaction interrogative et ma réponse affirmative sont sans intérêt ici. Ce jour-là du 23 décembre 1990, il y avait eu une tentative d'organiser une mise en scène semblable à celle de la nuit du 4 au 5 octobre. Au cours d'une réunion tenue au ministère de la Défense, des ténors de notre régime avaient affirmé que six cents soldats ennemis se trouvaient dans la ville de Kigali et qu'il fallait une opération pour les en déloger. Présent à cette réunion, je posais la question de savoir comment on avait pu compter ses éléments hostiles. On me répondit que les services spéciaux étaient au courant. Comme je savais que la nuit du 4 au 5 octobre avait failli me coûter la vie, je proposai de soumettre ces gens individuellement à la justice puisqu'ils étaient localisés, au lieu d'une opération militaire qui, souvent, cache bien des abus. Je profitai de l'occasion pour déclarer devant les participants stupéfaits que la soi-disant attaque du début octobre sur la capitale était une farce destinée à couvrir, sinon justifier, des violations des droits de l'homme. Un officier étranger, qui était présent et que je n'ai pas besoin de nommer ici, peut m'être témoin.

Sur ces entrefaites, je demandai au Chef de l'État l'audience évoquée ci-dessus pour lui exprimer des doutes sur cette prétendue présence d'éléments FPR dans la capitale et, par la même occasion, devancer mes détracteurs en osant lui dire moi-même ce qu'ils avaient entendu de moi cet après-midi-là. Le Président de la République m'entendit lui dire ce que, sans doute, il n'ignorait pas, à savoir que la fusillade éclatée cette nuit du début de la guerre était une machination des extrémistes qui voulaient se débarrasser de l'un ou l'autre officier et en attribuer la responsabilité au FPR et en même temps justifier les arrestations massives consécutives à cette vaste mise en scène. Une petite enquête technique effectuée à ma demande aux services de l'armement a établi que les centaines de douilles retrouvées sur place étaient identiques aux munitions du fusil G3 d'origine allemande fabriquée sous licence en Grèce et qui faisait partie des équipements des Forces armées rwandaises. Je n'ai pas été en mesure de vérifier si le Front patriotique était lui aussi équipé de ce fusil. Mais l'absence en ville de tout autre dégât, de quelque nature que ce soit, alors que, à en croire l'orchestration des tirs, toute la ville avait semblé embrasée, exclut toute implication de l'assaillant. D'ailleurs, l'un ou l'autre plastron mis en place par les services spéciaux pour participer à l'animation de cette confusion a été identifié. De même, des armes appartenant aux forces de l'ordre ont été exhibées à la presse en prétendant qu'elles avaient été saisies à l'assaillant dont on ne montra pourtant ni aucun mort ni aucun prisonnier. Heureusement qu'ils n'ont pas imaginé l'astuce d'en créer quelques-uns. Plus d'un passage de ce livre a montré que, par ignorance, je m'étais mêlé du dossier de la guerre en cours alors qu'il n'était pas de mon ressort. Des secrets sur cette guerre, connus par certains et ignorés par d'autres, continuèrent à diviser les cadres supérieurs militaires qui finirent par subir la débâcle de juillet 1994 sous un gouvernement qui avait parachevé la dislocation de l'armée par un favoritisme longtemps considéré comme un vice mais désormais devenu comme une vertu. »

4.2 Théoneste Bagosora, déposition, Procès Bagosora et alii, TPIR, 26 octobre 2006, extraits.

- « Q. Vous avez parlé de la nuit du 4 au 5 octobre 90. Une des thèses des experts du Procureur est de soutenir que ce qui s'est passé dans la nuit du 4 au 5 – et c'est aussi une thèse qui va être soutenue par la Commission internationale d'enquête de janvier 1993 sur laquelle nous allons retourner à un moment – « soutiennent » que c'est une fausse attaque et qu'en fin de compte, elle avait pour but de justifier la vague d'arrestations qui allait s'ensuivre. Quelle est votre opinion sur ce point ?
- R. Cette thèse est fautive parce que j'étais à Kigali. Elle est fautive parce que l'information qui a été portée à la connaissance du Ministère de la défense et de l'état-major de l'armée, le 4, provenait de l'ambassade des États-Unis à Kigali, disant qu'il y a une attaque... il y a une attaque dans la nuit du 4 au 5. Cette information a circulé dans la ville de Kigali ; j'en ai été au courant aussi. Et c'est à partir de cette information que les unités qui se trouvaient au Mutara pour combattre l'ennemi, l'état-major les a retirées, les a ramenées à Kigali pour défendre la ville. Et si l'attaque du 4 au 5... l'attaque proprement dite du 4 au 5 n'a pas eu lieu telle qu'elle était prévue à l'avance, c'est parce que, entre-temps, le 2 ou 3 octobre, Fred Rwigema, le général Fred Rwigema, commandant du FPR et... a été tué au front. Cette mort a stoppé ou ralenti la vitesse de l'attaque du FPR.

Cependant, comme le FPR avait déjà infiltré les gens dans la ville de Kigali, comme dans la ville de Kigali, y compris au sein de nos forces armées, il y avait des complices, des transfuges, je dis, du FPR, ceux-là n'ont pas su que Fred Rwigema est mort ; et dans la nuit du 4 au 5, comme c'était prévu, ils ont fait ce qu'ils devaient faire, c'est-à-dire, à partir des points qui étaient déjà définis à l'avance, ils ont commencé à tirer partout dans la ville de Kigali.

Ce que je peux préciser que j'ai assisté personnellement, c'est que dans mon bataillon LAA, j'ai eu un sous-officier qui était chef d'une section batterie antiaérienne qui était à l'aéroport, il avait 121 obus du canon 37 millimètres ; dans la nuit du 4 au 5, vers 3 heures du matin, il a pointé son canon dans notre camp Kanombe, il nous a tiré dessus les 121 obus. Et c'est lui qui a déclenché les tirs dans le camp Kanombe. Les peureux ont fui le camp, sont allés du côté de Ndera, d'autres sont allés du côté de Masaka, les militaires du camp qui fuyaient...

- Q. Vous allez trop vite !
- R. Les militaires du camp de Kanombe attaqués par leurs militaires amis qui se trouvaient à l'aéroport – l'aéroport se trouvait un peu... il se trouvait à côté du camp, disons, le bout de la piste arrivait à 500 mètres du camp –, et le sous-officier se trouvait au milieu de la piste – heureusement, parce qu'il n'a pas pu déplacer le canon qui était lourd –, il a tiré à partir de l'endroit où il se trouvait, il a essayé de pointer « au » camp et les obus tombaient dans le quartier des officiers au bout du camp. Il a créé une panique extraordinaire, dans un premier temps, comme ces canons que nous avions étaient de type...
- Q. Est-ce que vous pouvez ralentir, s'il vous plaît ?
- R. Oui. Comme ces canons... comme le canon qu'il utilisait était de type chinois ou russe et que nous avions probablement les mêmes canons que le FPR, ça m'a pris du temps pour savoir que c'était mon propre canon qui me tirait dessus. J'ai appelé par radio à l'aéroport pour demander ce qui se passe là-bas, qui attaque, et il n'a pas répondu. Évidemment, c'était lui qui avait la radio, malheureusement. J'ai envoyé une équipe de

reconnaissance sur les lieux. Ils arrivent sur place, heureusement, les obus qu'il avait, il les avait terminés – il avait 121 –, il les avait tous tirés, l'officier que j'ai envoyé là-bas avec des militaires m'ont appelé à la radio que c'était mon sous-officier qui nous avait tiré dessus. Je leur ai demandé de l'arrêter et de me l'amener.

Ceci pour vous dire que je donne un cas concret que j'ai vu, qu'à l'intérieur des Forces armées, notamment dans le camp militaire de Kanombe, il y avait des militaires, nos propres militaires, qui étaient complices avec l'ennemi.

Ce n'est pas seulement ce sous-officier, parce qu'à l'intérieur du camp, les autres commandants d'unités ont arrêté des militaires, leurs propres militaires ; je parle donc notamment de ceux de la base, je parle notamment d'autres militaires du bataillon LAA qui se trouvaient à l'intérieur du camp qui, au lieu de tirer les balles vers l'extérieur du camp, orientaient leurs tirs vers le commandement du camp à l'intérieur. Ils ont été aussi arrêtés et, le lendemain, nous avons fait des procès-verbaux pour la justice, et je les ai envoyés chez le procureur à Kigali pour la suite de l'instruction du dossier.

À ce moment-là, je crois que le Procureur de Kigali était Monsieur Nsanzuwera ; je ne suis pas certain, mais je pense que c'était lui. Ceci pour dire que – ou entre parenthèses –, pendant qu'on me tirait dessus et que je venais de connaître que c'étaient certains militaires de mon camp qui tiraient... qui nous tiraient dessus, le Président Habyarimana, qui était chef d'état-major à la fois, il m'a téléphoné pour me demander la situation. Je lui ai dit que, en tout cas pour ce qui concerne le camp Kanombe, que ce sont nos propres militaires qui nous tirent dessus et que je suis en train de m'occuper de l'affaire et que je pense que je vais m'en sortir.

Il m'a donné la consigne suivante, il m'a dit : « Attention, ne tuez personne. Attention, n'arrêtez aucun officier. Attention, il ne faut pas propager cette information parce qu'elle n'est pas bonne pour le moral de la troupe. » Donc lui, il l'a su, mais lui – j'ai pu méditer ultérieurement –, il ne voulait pas que l'ennemi, disons l'ennemi proprement dit ou les autres, soit au courant que notre armée était divisée. Cette information n'a pas été publiée. Maintenant, je la donne. Et si on allait dans les dossiers judiciaires dans le parquet de Kigali, on a mis en prison plus de dix... plus... sous-officiers... plusieurs caporaux ; c'était une bonne dizaine. On peut retrouver ces dossiers-là pour confirmer ce que je dis.

Donc, la ville de Kigali, ce n'est pas le FPR au front qui est arrivé pour attaquer, c'est plutôt les infiltrés et les éléments transfuges qui ont tiré dans la nuit du 4 au 5, croyant que le FPR au front était à la porte de Kigali pour compléter leur action. Le FPR était en deuil, il n'est pas arrivé à temps parce que leur chef, Fred Rwigema, avait été tué le 2 ou le 3 octobre 1990.

M^e CONSTANT :

O.K. Fred Rwigema, c'est le numéro 142.

Q. Vous avez parlé du procureur de la ville de Kigali. Est-ce que vous pouvez dire de qui vous avez parlé et est-ce que vous pouvez épeler parce que je n'ai pas son nom – je parle de François-Xavier Nsanzuwera ?

R. J'épelle le nom : N-S-A-N-Z-U-W-E-R-A.

M^e CONSTANT :

Je voudrais qu'on remette un document au colonel Bagosora pour revenir sur un point que

vous avez affirmé.

(Le greffier d'audience s'exécute)

Je suis en train de rechercher la liste... ah ! Attendez... c'est le numéro 38.

Q. Vous avez ce document, Colonel ? Est-ce que vous l'avez ?

R. Oui.

Q. Est-ce que vous pouvez l'identifier pour la Chambre ?

R. C'est un extrait du livre de Bernard Lugan qui porte le titre : *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*.

Q. Est-ce que vous pouvez préciser la page de l'extrait ?

R. Page 56.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer... en haut de la page, il y a une date indiquée ?

R. Oui, « jeudi 4 octobre ».

Q. Et est-ce que vous pouvez lire la dernière partie qui commence par « sur place » – et après, il y a une citation ?

R. Oui, je vois : « Sur place, la situation est confuse. Le capitaine... » C'est difficile de prononcer ce mot.

M^e CONSTANT :

« Streichenberger » : S-T-R-E-I-C-H-E-N-B-E-R-G-E-R.

Q. Je vous en prie, continuez.

R. « ... raconte, vers 19 heures : "L'attaché de défense nous explique que des rebelles déserteurs de l'armée ougandaise ont pénétré au Rwanda et se dirigent vers la capitale, dont ils ne seraient plus qu'à 60 kilomètres. Un renseignement de dernière minute parvenu à l'ambassade de France via l'ambassade des États-Unis indique que Kigali sera attaqué dans la nuit." »

Q. Est-ce que vous connaissez le capitaine Streichenberger ?

R. Non.

Q. Est-ce que cet élément confirme ce que vous disiez tout à l'heure ?

R. Oui.

Q. À savoir ?

R. À savoir que l'ambassade des États-Unis a donné l'information selon laquelle la ville de Kigali serait attaquée dans la nuit du 4 au 5.

Q. Il y a un témoin, « LE1 », dont je vous prie de ne pas donner d'éléments pour révéler son identité, qui a aussi indiqué cela ?

R. Oui.

Q. Ce que je souhaiterais savoir : Vous, en qualité de commandant du camp de Kanombe, dans la journée du 4, dans quelles conditions apprenez-vous cette information ?

R. C'est l'état-major de l'armée qui m'a informé de cette information.

Q. Et sous quelle forme ?

R. J'ai été convoqué à l'état-major. Parce que c'était une information qui n'était pas encore tout à fait confirmée, et on me l'a dit verbalement – le chef d'état-major adjoint.

Q. Et il vous a été donné des ordres ?

R. Il me prévenait pour prendre les dispositions de doubler les mesures de sécurité, mais pour le secteur que j'occupais – je parle du camp Kanombe et de l'aéroport.

Q. Il y a eu une confirmation écrite ?

R. Non.

Q. Et est-ce que vous pouvez m'expliquer de manière plus précise vers quelle heure les tirs ont commencé ?

R. Je voudrais donner une précision sur la question précédente : Après mon départ « à »

Kanombe, l'état-major a envoyé un télégramme aux unités qui étaient au front – avec copie pour information... mon camp –, pour dire que ces unités qui se trouvent au front doivent revenir à Kigali. J'ai compris alors qu'en fait, l'information qu'il me donnait avait rapport avec le retour de ces unités à Kigali.

Q. Ma question, c'était de savoir à quelle heure.

R. Les attaques, dans mon camp particulièrement, c'est vers 3 heures, 3h30 du matin.

Q. Est-ce qu'il y avait des unités de votre camp qui étaient au front et qui ont été rappelées ?

R. Oui. Le bataillon Paracommandos était au front, il est revenu, et, je pense, une partie du bataillon d'artillerie de campagne qui était parti.

Q. O.K. Je souhaiterais savoir quel a été votre rôle dans les arrestations qui ont eu lieu à la suite de cette attaque ?

R. Je n'ai pas participé à ces arrestations.

Q. Le témoin DBN soutient qu'il a su, par oui-dire, qu'avec Aloys Ntabakuze, vous auriez confectionné des listes pour aller faire arrêter des gens ?

R. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai parce que les listes pour arrêter ces gens ont été confectionnées, élaborées par une commission qui venait d'être mise en place... une commission qui était composée du Ministère de la justice, des représentants du Ministère de la défense et des représentants du Ministère de l'intérieur. Et cette commission était présidée par le Procureur général, Alphonse Nkubito. Donc, ni moi ni les autres membres de l'armée n'avons participé ni à l'élaboration de ces listes ni à l'arrestation de ces personnes.

M^e CONSTANT :

Alphonse Nkubito, c'est le numéro 96 de la liste.

Q. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'est devenu, après 94, Monsieur Nkubito Alphonse ?

R. Il était ministre du FPR... Ministre de la justice, je crois.

Q. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il est aujourd'hui ?

R. Il est décédé à Kigali.

Q. Est-ce que vous savez combien de temps il est resté ministre du FPR ?

R. Mais... Je ne peux pas dire, je ne m'en souviens pas.

Q. Est-ce que l'information que vous nous donnez, à savoir qu'il y a une commission formée de trois ministères et de représentants du Service central de renseignements, est-ce que vous avez eu cette information à cette époque ou bien vous l'avez eue depuis ?

R. Je l'ai eue depuis. Ce n'est pas le 5 que je l'ai eue, mais je l'ai eue dans les jours qui ont suivi le 5.

Q. Est-ce que l'état-major de l'armée vous a fait parvenir des instructions concernant ces arrestations ?

R. Pas du tout. On n'était pas concernés. »

4.3 Jean-Baptiste Nsanzimfura, François-Xavier Nsanzuwera, *Le génocide des Rwandais tutsis : un plan politico-militaire*, ronéo, Arusha, 27 décembre 2003, 36 pages.

« Le plan de la fausse attaque de Kigali, la nuit du 4 au 5 octobre 1990, naquit certainement dans la matinée du 4 octobre. La veille, certains officiers des FAR, accusés de trahison, avaient été arrêtés. Dans l'après-midi du 4 octobre, on annonce aux officiers que le FPR prépare une offensive sur la ville de Kigali. Son objectif serait d'attaquer les camps militaires pour s'emparer des magasins d'armement comme l'avait fait Yoweri Museveni à Kampala ! L'état-major de l'armée fait courir une rumeur selon laquelle l'information provenait des services de l'ambassade américaine à Kigali. C'est sur la base de cette « information » que le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita organise la gendarmerie pour déjouer l'attaque annoncée pour la nuit.

Le chef d'état-major adjoint de la gendarmerie ordonne de transférer son état-major, sis à Kimihurura, au camp de la gendarmerie de Kacyiru. Le prétexte à ce transfert, décidé contre l'avis de ses officiers, est que l'état-major ne doit pas courir le risque de tomber aux mains de l'ennemi. Pour la même raison, ordre est donné de renforcer la défense des petites brigades. Une escorte de véhicules blindés est fournie au colonel Pierre Célestin Rwagafilita pour se rendre à l'état-major de l'armée dans la soirée du 4 octobre 1990. Très étrangement, alors qu'il avait transféré son propre état-major au camp de la gendarmerie de Kacyiru, Rwagafilita préfère l'abandonner pour observer l'attaque du FPR avec ses camarades de l'armée ! C'est vers deux heures du matin que des tirs nourris de mitrailleuses et de canons se font entendre dans la capitale rwandaise. Ces tirs proviennent des camps militaires de Kigali, de Kanombe et de Kimihurura. Vers trois heures du matin, c'est au tour du camp de la gendarmerie de Kacyiru de tirer tous azimuts sur un ennemi invisible. Les tirs cessent à 6 heures du matin et aucune unité de la capitale ne signale des pertes. Le lendemain matin, la population de Kigali qui a passé une nuit de cauchemar, est invitée à rester à la maison. Cette journée du 5 octobre 1990 inaugure une politique de « ratissage » : arrestations et fouilles illégales sont effectuées par l'armée, la gendarmerie et le service central de renseignements dans toutes les préfectures du pays. Le parquet de la République est appelé à « régulariser » ces arrestations effectuées par des officiers de police judiciaire ayant plus de pouvoir que le ministère public.

La mascarade de la nuit du 4 au 5 octobre 1990 fut une réussite pour ses auteurs car la population crut dans cette attaque. Les militaires, qui l'avaient imaginée, la répétèrent, dans la nuit du 3 au 4 février 1991, au camp militaire de Bigogwe pour justifier les massacres des Bagogwe. Ils répandirent une rumeur accusant les complices du Front patriotique rwandais d'avoir lancé une attaque sur le camp des commandos. La situation militaire était favorable à la crédibilité d'une telle rumeur, car, une semaine auparavant, le FPR avait réussi un raid spectaculaire sur la ville de Ruhengeri et libéré les prisonniers de la sinistre prison spéciale. Après cette préparation psychologique, des centaines de Bagogwe (un groupe d'éleveurs tutsis) furent lâchement massacrés le 4 février par les militaires du Centre d'entraînement commando de Bigogwe. Il n'y eut pas d'enquête, les massacres restèrent impunis.

La mascarade eut également des conséquences au sein de l'armée. Elle permit à l'état-major de se débarrasser de certains officiers. En effet, les réunions qui suivirent cette opération furent plus idéologiques que stratégiques : les extrémistes de l'état-major exigeaient une définition de l'ennemi que l'armée combattait. Or, la présence au FPR de l'ancien numéro deux des FAR, le colonel Alexis Kanyarengwe, et de Pasteur Bizimungu, Hutus du Nord, originaires des préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi, troublait certains militaires pas vraiment convaincus que l'ennemi était bien celui que décrivait l'état-major de l'armée. Le régime du président Habyarimana tenta de minimiser le rôle des Hutus au FPR : Kanyarengwe fut traité de « vassal du FPR ». Les officiers de l'état-major inventèrent une

chanson : « Kanyarengwe umugaragu w'inenzi yari yarahize ko azafata igihugu, yasanze turi makasi : Kanyarengwe, vassal des inenzi avait juré de conquérir tout le pays, il nous a trouvés vigilants et coriaces. »

Or, le colonel Alexis Kanyarengwe restait populaire chez les militaires. Un mythe, né de la guerre contre la guérilla tutsie dans les années 1968, auréolait sa personne. Il avait également laissé une bonne image en tant que ministre de la Fonction publique et du Travail. La présence de Kanyarengwe ainsi que celle d'autres Hutus parmi les attaquants, soulevait des interrogations chez certains jeunes officiers qui se demandaient si ces *Inkotanyi*³ étaient réellement des monarchistes qui voulaient rétablir l'ancien régime ou s'ils n'étaient pas tout simplement des réfugiés acculés à exiger par les armes le droit au retour dans leur patrie. Malgré l'embargo qui frappait les écrits des réfugiés rwandais, des officiers se procuraient ces écrits lors de séjours à l'étranger ou auprès des services des renseignements de l'armée, même si la peur restreignait la circulation de ces documents. Cependant, tout le monde se passait sous le manteau le journal *Impuruza*, édité par le professeur Alexandre Kimenyi, un Tutsi. Ce journal, lu par beaucoup d'officiers et d'intellectuels civils, traitait de sujets tabous portant sur la personne du chef de l'État et sur sa mauvaise gestion du pays. Circulait également le livre de Jean Shyirambere Barahinyura dénonçant la tyrannie du président Habyarimana⁴. Des officiers frustrés savouraient ces écrits sulfureux ! »

3. Littéralement, « ceux qui se battent vaillamment », nom des membres d'une glorieuse armée précoloniale que se donnaient les soldats du FPR.

4. Jean-Shyirambere Barahinyura, *1973-1988, le général-major Habyarimana. Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au Rwanda*, Francfort, Éditions Izuba, 1988.